

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 29/007/2006 (Public)
Bulletin n° : 248
ÉFAI
22 septembre 2006

Maldives. Amnesty International salue la remise en liberté du chef de l'opposition et l'adhésion du pays au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Amnesty International salue la remise en liberté de Mohamed Nasheed, président du Parti démocratique maldivien, un parti d'opposition. Arrêté en août 2005 au cours d'une manifestation pacifique sur la place principale de la capitale Malé, il avait ensuite été inculpé de « *sédition* ».

Selon Amnesty International, son arrestation avait été motivée par des considérations politiques ; l'organisation s'inquiétait d'un éventuel jugement inéquitable. Mohamed Nasheed a assisté à plusieurs audiences mais le tribunal n'est parvenu à aucune décision. Amnesty International est très préoccupée par le fait que les charges de « *sédition* » retenues contre Mohamed Nasheed n'ont pas été abandonnées, même s'il a été remis en liberté. L'organisation demande instamment au gouvernement de veiller à ce que ces charges ne soient pas utilisées contre lui pour le placer à nouveau en détention pour des raisons d'ordre politique.

La remise en liberté de Mohamed Nasheed intervient à la suite d'une série d'entretiens entre responsables du gouvernement et membres de l'opposition, sous l'égide du haut-commissaire du Royaume-Uni au Sri Lanka, en vue de trouver une approche commune pour la mise en place de réformes. Avant les pourparlers, la résistance manifestée par les éléments conservateurs au sein du gouvernement et un certain nombre d'initiatives perturbatrices de l'opposition semblaient menacer de faire dérailler le processus de réformes politiques et judiciaires entamé aux Maldives ces dernières années. Après ces entretiens, la plupart des prisonniers politiques ont été remis en liberté.

Amnesty International espère que le dialogue en cours ouvrira la voie à un renforcement des mécanismes institutionnels destinés à la promotion et à la protection des droits humains.

Amnesty International félicite également le gouvernement des Maldives de sa décision d'adhérer au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le gouvernement a annoncé qu'il avait déposé le 21 septembre auprès des Nations unies les instruments de son adhésion à ces pactes. Les Maldives ont également été le premier pays asiatique à signer le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture en 2005.

Ce sont là des avancées très positives, mais réformer le système politique et parvenir à protéger au maximum les droits humains exigent une détermination continue, des moyens et une volonté politique. Amnesty International appelle le gouvernement des Maldives à inclure les dispositions de ces instruments internationaux dans le droit national des Maldives et à renforcer le système judiciaire de façon à lui permettre de garantir leur application dans la pratique.